

FONDS POUR LES COMMUNAUTÉS RÉSILIENTES : ÉVALUATION DE LA DEMANDE

Durant le processus de prise de décision, nous lisons attentivement chaque demande de subvention soumise.

Chaque demande est évaluée en fonction de l'admissibilité de l'organisme et de l'admissibilité du projet, et enfin, le projet est noté selon trois aspects d'évaluation.

Admissibilité de l'organisme

Quand votre organisme remplit une demande de subvention, vous devez d'abord fournir les renseignements relatifs à l'organisme et téléverser les pièces jointes requises.

Nous évaluons l'admissibilité d'un organisme à l'aide des renseignements soumis dans la section « Organisme ».

Un organisme sera admissible à du financement s'il répond à tous les critères suivants :

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	
<ul style="list-style-type: none"> L'organisme se conforme à la Politique contre la discrimination de la FTO 	Oui / Non
<ul style="list-style-type: none"> L'organisme se conforme à la Politique d'admissibilité de la FTO 	Oui / Non
États financiers de l'organisme	
<p>Les états financiers appropriés sont fournis et sont fondés sur les revenus totaux et la date de fin d'exercice de l'organisme</p> <p>Reportez-vous aux Exigences relatives aux états financiers</p>	<p>Oui</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> États financiers complets <input type="checkbox"/> États financiers à jour <input type="checkbox"/> États financiers préparés par un expert-comptable autorisé <input type="checkbox"/> (Selon le cas) A fourni des états financiers vérifiés <input type="checkbox"/> États financiers approuvés par le conseil d'administration
<p>(Selon le cas) L'organisme a un surplus accumulé (supérieur ou égal à 12 mois) ou un déficit accumulé (supérieur ou égal à 10 %) qui nécessite une explication, et l'explication répond aux exigences de la FTO</p>	<p>Oui</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les renseignements répondent aux exigences de surplus <input type="checkbox"/> Les renseignements répondent aux exigences de déficit
Conseil d'administration	
<p>Le conseil d'administration répond aux exigences de la FTO</p>	<p>Oui</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les renseignements répondent aux exigences – au moins trois membres actifs au conseil <input type="checkbox"/> Les renseignements répondent aux exigences – au moins 50 % des membres du conseil ont une relation sans lien de dépendance

Antécédents de subventions	
(Selon le cas) L'organisme a déjà soumis des demandes de subvention, approuvées ou refusées, à la FTO, et la FTO n'a aucune préoccupation quant aux antécédents de subventions de l'organisme	Oui
ORGANISME JUGÉ ADMISSIBLE	OUI / NON

Admissibilité du projet

La deuxième partie de la demande de subvention est la partie dans laquelle vous fournissez les **renseignements relatifs au projet**. Durant le processus d'évaluation, les projets seront jugés admissibles s'ils répondent à tous les critères suivants :

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	
Le projet est conforme aux politiques de la FTO	Oui <input type="checkbox"/> Politique contre la discrimination <input type="checkbox"/> Politique de subventions d'immobilisations <input type="checkbox"/> Politique d'admissibilité <input type="checkbox"/> Politique des frais généraux et administratifs
Le projet est compatible avec le Fonds pour les communautés résilientes	Oui <input type="checkbox"/> A démontré la façon dont les impacts sur l'organisme sont liés à la COVID-19 <input type="checkbox"/> A démontré la façon dont le projet est compatible avec les résultats du Fonds pour les communautés résilientes
PROJET JUGÉ ADMISSIBLE	OUI / NON

Évaluation du projet

Enfin, tous les projets sont notés en fonction des renseignements soumis dans la section « Projet » de la demande de subvention. Les trois aspects d'évaluation sont : Impact sur l'organisme, Stratégie et Processus. Chaque aspect d'évaluation comporte des questions de la demande et des considérations relatives à l'évaluation connexes, et est noté comme suit :

NOTE : -2 (FD : Fortement en désaccord) -1 (D : En désaccord) 0 (N : Neutre) +1 (A : En accord) +2 (FA : Fortement en accord)

Aspect d'évaluation	Considérations relatives à l'évaluation	Questions de la demande
Impact sur l'organisme (10 %)	L'organisme a clairement décrit la façon dont la COVID-19 a touché ses activités	
	<ul style="list-style-type: none"> L'impact de la COVID-19 sur l'organisme est clairement précisé. 	<ul style="list-style-type: none"> La COVID-19 a-t-elle eu un impact sur votre organisme? En fonction des cases que vous avez cochées, précisez la façon dont la capacité de votre organisme d'offrir les programmes et services a été touchée.
Stratégie (50 %)	La stratégie est bien réfléchi et explique la façon dont l'organisme prévoit se rétablir et se reconstruire par suite des impacts indiqués	
	<ul style="list-style-type: none"> Le projet présenté est clairement décrit et raisonnable pour se remettre des impacts indiqués. La compatibilité avec les résultats du Fonds pour les communautés résilientes est claire. Selon le cas, les éléments d'immobilisations sont appropriés pour se remettre des impacts indiqués. 	<ul style="list-style-type: none"> En fonction de l'impact indiqué et des résultats choisis, précisez le travail que votre organisme accomplira pour se rétablir ou se reconstruire grâce aux fonds de la FTO.
Processus (40 %)	Le processus est bien réfléchi et indique les étapes nécessaires pour le rétablissement	
	<ul style="list-style-type: none"> Les activités principales du projet sont fortement compatibles avec la stratégie de rétablissement de l'organisme. Il est faisable de réaliser les activités principales du projet dans le délai prévu. Le budget est raisonnable et compatible avec les activités principales du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> Énumérez jusqu'à cinq activités principales du projet que vous réaliserez afin de mettre en œuvre le projet avec succès
TOTAL		

Sélection et approbation du projet

L'étape finale du processus d'évaluation a lieu lorsque les bénévoles recommandent l'approbation ou le refus de chaque demande de subvention. Les recommandations sont examinées, et puis approuvées par le conseil d'administration.

Puisque nous ne pouvons pas accorder de fonds rétroactivement, choisissez une date de début de votre projet qui se situe après la date à laquelle vous devriez recevoir l'avis de la FTO concernant l'approbation de votre subvention. Il s'agit d'une période d'environ trois mois.